



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 17 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29

**N° DEL-2022-112**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022**

**OBJET :**

**Mise en place d'une  
convention pour  
l'organisation des  
Journées Défense  
Citoyenneté**

**Présents :** Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Mme VELASQUEZ, M. ORSET, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. GUIOTON, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

M. THOMAS, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme BENIER.

M. MILLET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

M. JOURDA, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. LAVOUÉ.

Mme LESQUERRE, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Mme BECHTIGER, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

**Secrétaire de séance :**

Mme Corine LAROUX.

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20221123-DEL-2022-112-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction N° 2000/ARM/SGA/DSNJ/SDPSNTN/BR relative à l'organisation et la mise en œuvre de la Journée Défense et Citoyenneté du 20 juillet 2021,

CONSIDERANT que la ville de Thoiry souhaite accompagner de manière concrète les jeunes du territoire dans leur parcours citoyen, constitué de 3 étapes : l'enseignement de défense (effectué au sein des établissements scolaires du second degré), le recensement en mairie des jeunes de 16 ans et + et la journée défense citoyenneté (JDC),

CONSIDERANT que la JDC est une opportunité pour les jeunes d'être sensibilisés aux enjeux de défense et de sécurité nationales, aux droits et devoirs liés à la citoyenneté et aux enjeux du renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale,

CONSIDERANT que la JDC est l'occasion de détection de jeunes en difficulté (difficulté de lecture, jeunes sortis du système scolaire, sans emploi ni formation en cours), révélés par des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française et que ces jeunes sont alors orientés vers les structures susceptibles de les prendre en charge,

CONSIDERANT que la JDC a pour finalité de faire prendre conscience aux jeunes français :

- de la nécessité et de la légitimité de la défense au regard des différents risques et menaces auxquels la nation est exposée ;
- des moyens engagés pour répondre à ces risques et menaces ;
- de l'intérêt de l'engagement citoyen individuel, sous diverses formes civiles et militaires, y compris les volontariats ainsi que les opportunités offertes en ce domaine par le ministère des armées.

CONSIDERANT que la ville de Thoiry accueille des Journées Défense Citoyenneté depuis 2013 à raison d'une à 2 sessions par an ce qui permet de limiter le déplacement et de faciliter l'accès des jeunes du Pays de Gex et du Pays Bellegardien aux JDC,

Madame le Maire propose au conseil municipal de poursuivre le partenariat avec le CSNJ de Lyon dans le cadre de l'organisation des Journées Défense Citoyenneté et de mettre à disposition la salle des fêtes de Thoiry à cet effet 1 fois par mois (hors période estivale aux mois de juillet et août)

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le partenariat entre la ville de Thoiry et le CSNJ (Centre du Service National et de la Jeunesse) de Lyon pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Thoiry afin d'accueillir les JDC à raison d'une session par mois selon un calendrier établi conjointement entre la ville et le CSNJ et de l'autoriser à signer la convention jointe en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le partenariat entre la ville de Thoiry et le CSNJ (Centre du Service National et de la Jeunesse) de Lyon pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Thoiry afin d'accueillir les JDC à raison d'une session par mois,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la ville de Thoiry et le CNSJ pour l'organisation des Journées Défense Citoyenneté au sein de la commune de Thoiry.

FAIT A THOIRY,  
LE 23 NOVEMBRE 2022

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 30/11/2022

Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse

Et publication ou notification le 30/11/2022